

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari |
| <b>Herausgeber:</b> | Société suisse des traditions populaires   |
| <b>Band:</b>        | 61 (1971)  |
| <b>Artikel:</b>     | À propos de la date de l'Escalade  |
| <b>Autor:</b>       | Tagini, Jacques  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-1005454">https://doi.org/10.5169/seals-1005454</a>  |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Jacques Tagini

## A propos de la date de l'Escalade

On a rapproché parfois la date de l'entreprise du duc de Savoie contre Genève, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, de celle de certaines opérations guerrières ou punitives conduites par les membres masqués de confréries de garçons, en liaison avec les coutumes appartenant au cycle des Douze jours, expéditions auxquelles se rattachent notamment la *Trinkelstierkrieg* ou *Guerre des masques* du Valais, le 6 janvier 1550, ou les faits d'armes de l'Oberland bernois et de la Gruyère, un an plus tard. A partir de cette hypothèse, l'on a voulu raccorder l'Escalade au carnaval, d'autant que, sous le nom d'Abbayes de la jeunesse, la Savoie connaissait les confréries de garçons. L'on a retenu en outre que les assaillants de 1602 étaient 300 environ<sup>1</sup>.

S'il est vrai qu'à partir des 15e et 16e siècles, tant Chambéry<sup>2</sup>, avec son «Abbaye de la Bazoche» et sa «Compagnie des Enfants de ville», que Thonon<sup>3</sup>, avec son «Abbaye de la Jeunesse», connurent toutes deux des confréries de jeunes gens, s'il est vrai que ceux qui devaient escalader les remparts de la cité se trouvaient être de 2 à 300, chiffre magique qu'on retrouve dans maints récits<sup>4</sup>, l'on ne possède aucun document qui atteste que l'une ou l'autre de ces abbayes ait joué un rôle belliqueux dans l'Escalade de Genève, quand bien même le maniement des armes entraînait au nombre de leurs activités, et l'on présume que les troupes ducales comprenaient quelque 2000 hommes au total<sup>5</sup>.

S'il est vrai que, selon l'ancien calendrier qui fut en usage à Genève jusqu'à la fin de l'année 1700, la date du 11 décembre correspondait à celle du solstice d'hiver et qu'elle appartenait donc au cycle des Douze jours, il est établi que ce dernier élément ne fut aucunement déterminant dans le choix de la date de l'Escalade.

En effet, les Genevois furent informés, en juin 1601 peut-être, qu'une attaque se tramait, dès fin août ou début septembre certainement. En mars 1602, le roi Henri IV avisa le Conseil qu'une escalade se préparait.

En dépit des assurances qu'il donne aux Genevois en juillet, Albigny, gouverneur de Savoie, écrit au duc, le 11 août 1602, pour lui rappeler son

<sup>1</sup> Voir notamment à ce propos: PHILIPPE DÉRIAIZ, «Casques et masques», dans «La Tribune de Genève» du 11 décembre 1956.

<sup>2</sup> ANDRÉ PERRIN, «La Bazoche, les Abbayes de la jeunesse et les compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse en Savoie», Chambéry 1865, 35 et 52.

<sup>3</sup> Comme note 2, 139.

<sup>4</sup> HANS GEORG WACKERNAGEL, «Altes Volkstum der Schweiz», Bâle 1956, 236–237.

<sup>5</sup> HENRI FAZY, «Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade, 1597–1603», Genève 1902, 437.

dessein: «Le temps s'approche qu'il se pourrait bien exécuter, les nuits se font longues et il me semble que le sujet ne manque point...». Un mois plus tard, il revient à la charge: «Il me semble que de toute nécessité il faut que Votre Altesse se résolve à exécuter le dessein qu'elle sait, à cette mi-octobre; vendanges seront faites, les nuits d'une bonne longueur et beaucoup d'autres commodités que l'on n'aurait pas en un autre temps». Cependant, Charles-Emmanuel se montre réservé et est d'avis qu'il convient de surseoir l'exécution jusqu'à la Toussaint.

Cette date passe sans que rien ne soit tenté contre Genève. Il n'empêche que le duc ne renonce nullement à son projet, attisé qu'il est constamment par le gouverneur de Savoie. A fin novembre, celui-ci envoie à Charles-Emmanuel un long rapport dans lequel il exprime l'opinion que l'attaque doit «prendre jour depuis le 14 au 18 ou 20 [décembre] au plus tard»<sup>6</sup>. Toutefois, le duc semble partisan de reporter l'assaut au 24. Albigny n'est pas d'accord non pas parce qu'il s'agit de la nuit de Noël, mais parce que «la nuit qui va au 25, la lune sera fort avancée et cette nuit-là tout le monde est debout et [il] serait impossible de marcher sans être découvert; je ne crois pas que V. A. veuille ni doive se tenir à cette résolution, le lundi 23 est aussi un jour de marché fort incommodé et le dimanche de même, parce que la garde se fait beaucoup meilleure. Si ce dessein se doit exécuter, il faudrait que ce fût la nuit du vendredi 20 allant au 21, passé lequel temps je ne serais d'avis que l'on le hasarde». La date est maintenant fixée; le vendredi 10 décembre, les troupes se mettent en marche à partir de cinq ou six points différents; le lendemain, dans la nuit, elles tenteront d'investir Genève.

Comme on le voit par ces quelques faits historiques<sup>7</sup>, il n'existe véritablement aucun lien quelconque entre la date de l'Escalade et des éléments folkloriques appartenant au cycle des Douze jours, encore moins à celui de Carnaval-Carême.

<sup>6</sup> Albigny utilise le calendrier grégorien actuellement en usage.

<sup>7</sup> Ces faits comme aussi les citations des rapports et lettres d'Albigny sont tirés de: HENRI GRANDJEAN, «La préparation diplomatique de l'Escalade», dans «L'Escalade de Genève, 1602; histoire et tradition», Genève 1952, 129 et 141; PAUL-F. GESENDORF, «L'Escalade», ibid., 157, 158, 164, 168, 170.